

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AVRIL 2021

Le 6 avril 2021 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LALOUBERE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES, Maire.

Présents : **Mesdames** Geneviève QUERTAIMONT, Sandra LOUSTAUDAUDINE, Véronique BROUTIN, Isabelle CAZALON, Catherine DRUILHET-DALLOZ, Muriel GERARD, Mayalen IRIART-PETERSON, Danièle METAIS.

Messieurs Patrick VIGNES, Jean Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Pascal DUCOUR, Bertrand MARQUE.

Secrétaire de Séance : Geneviève QUERTAIMONT

Procurations : Jean-Luc CASTELLS à Yves DE GINESTET
Sandrine PONTURLAS à Bernard CAZAUX

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2021.

Point 2 : Vote des comptes administratifs 2020.

Point 3 : Vote des budgets 2021.

Point 4 : Questions diverses.

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2021

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2021 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2021.

Point 2

- Vote des comptes administratifs 2020

Commune

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	220 681.50	0.00	241 751.29	0.00	462 432.79
Opérations de l'exercice	897 391.36	381 941.17	975 328.25	1 196 648.52	1 872 719.61	1 578 589.69
Totaux	897 391.36	602 622.67	975 328.25	1 438 399.81	1 872 719.61	2 041 022.48
Résultats de clôture	294 768.69	0.00	0.00	463 071.56	0.00	168 302.87
Restes à réaliser					0.00	0,00
Totaux cumulés	294 768.69	0.00	0.00	463 071.56	0.00	168 302.87
Résultats définitifs	294 768.69	0.00	0.00	463 071.56	0.00	168 302.87

Caisse des Ecoles

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	784.45	0.00	784.45
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	8 986.72	8 216.00	8 986.72	8 216.00
Totaux	0.00	0.00	8 986.72	9 000.45	8 986.72	9 000.45
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	13.73	0.00	13.73
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	0.00	0.00	0.00	13.73	0.00	13.73
Résultats définitifs	0.00	0.00	0.00	13.73	0.00	13.73

Après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2020 sont approuvés, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur le Maire ne prend pas part, comme il se doit, au vote.

Point 3

- Vote des budgets 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation du Budget, il a été réuni l'ensemble des Membres du Conseil Municipal pour que, comme à l'accoutumée soit organisée une réflexion la plus large possible.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il se réjouit de la qualité des échanges lors de cette séance de travail, en date du 23 mars dernier, au cours de laquelle il a été procédé à un tour d'horizon détaillé de l'ensemble des éléments financiers de notre Commune, qui a d'ailleurs permis que soit adressé, pour le Conseil Municipal de ce soir, l'ensemble des documents budgétaires amendés, notamment en fonction des observations recueillies.

Monsieur le Maire rappelle les principales orientations retenues, avec la volonté de maintenir le niveau d'investissement et de services à la population dans un contexte toujours d'actualité de réduction des dotations de l'Etat et d'incertitudes sur les ressources liées à la fiscalité.

Néanmoins, Monsieur le Maire tient à rappeler le contexte tout à fait particulier qui préside au vote du Budget de 2021. En effet, il estime qu'il n'est pas inutile d'avoir en tête quelques éléments qui expliquent, pour ne pas dire qui dictent, pour l'exercice 2021, les orientations, à savoir :

- d'une part, le contexte désormais historique de la baisse des dotations de l'Etat qui étaient de 172 000 € en 2013, pour 72 000 € en 2020, et selon les prévisions pour 2021, en deçà de 70 000 €, et selon le calcul de 68 357 €,

- d'autre part, les incertitudes liées à l'évolution de la taxe d'habitation, qui est certes maintenue à l'euro près, mais à sa valeur de 2017, ce qui prive, désormais, la Commune d'une augmentation mécanique de cette ressource, liée à l'évolution des bases, sans même que ne soit augmenté le taux,

- en outre, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, a non seulement demandé à la Commune des dépenses supplémentaires liées à l'achat de masques, de produits, de frais de personnel, mais l'a aussi privée de ressources avec l'absence des recettes de location des salles, ou encore, les facilités accordées à ses locataires,

- enfin, le versement des financements attendus dans le cadre des programmes d'investissement ayant été fortement perturbé, il a été nécessaire, dans l'attente, et afin de ne pas pénaliser les entreprises, d'avoir recours à la mise en place d'un financement bancaire intercalaire, pour lequel des intérêts ont été à payer.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY procède à la présentation des Budgets 2020.

Budget Commune

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	245 254.78	540 023.47	1 265 648.87	1 097 346.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats reportés	294 768.69	0.00	0.00	168 302.87
Totaux sections	540 023.47	540 023.47	1 265 648.87	1 265 648.87

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	1 805 672.34	1 805 672.34

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précipité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24,69 % est transféré à la Commune, étant précisé que celui de cette dernière est actuellement de 10,91%.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 35,60% soit (24,69% + 10,91%).

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de maintenir les taux en tenant compte, uniquement, des effets de la réforme, à savoir :

TAXES	TAUX 2020 (rappel)	TAUX 2021
Taxe foncière propriétés bâties	24,69 % et 10,91%	35,60 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	39,76 %	39,76 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter pour 2021, les taux suivants :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35,60 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 39,76%**

Budget Caisse des Ecoles

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	0.00	0.00	9 500.00	9 486.27
Restes à réaliser	0.00	0.00		
Résultats reportés	0.00	0.00		13.73
Totaux sections	0.00	0.00	9 500.00	9 500.00

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	9 500.00	9 500.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

Point 4

- Questions diverses

➤ Remboursement anticipé du prêt relais réalisé auprès du Crédit Mutuel

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 8 juin 2020 de souscrire un prêt relais d'un montant de 100 000,00 €, afin de permettre le mandatement des factures, dans l'attente du versement de certaines subventions accordées dans le cadre des travaux d'Aménagement du Bourg Tranche 1 et d'Aménagement de la Place (rue du 19 mars 1962 et avenue des Sports – Platanes contaminés par le chancre coloré). La mise en place de ce financement bancaire intercalaire a donc permis de pallier le décalage du versement des aides financières afin de ne pas pénaliser les entreprises.

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que suite au versement d'une partie des financements attendus dans le cadre des programmes d'investissement, il serait opportun de rembourser ce prêt relais N°10278 02265 000207680 04 pour lequel des intérêts sont payés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'une part, de procéder au remboursement anticipé du prêt N°10278 02265 000207680 04 d'un montant de 100 000,00 € auquel viendront s'ajouter les intérêts de la période trimestrielle d'un montant de 207,50 €, sans frais, ni indemnités ou pénalités pour remboursement anticipé,**
- et d'autre part, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.**

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h30 .

- oOo -